

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La filière photovoltaïque dynamise les territoires ruraux

Grâce aux installations photovoltaïques au sol, les collectivités locales peuvent gratuitement se constituer des réserves foncières. En zone agricole, l'implantation de panneaux peut également stimuler des usages respectueux de l'environnement.

Comment une municipalité peut-elle immobiliser un bien foncier en vue d'une urbanisation future, sans que cela lui coûte de l'argent? L'utilisation réversible des sols peut s'avérer une solution efficace. C'est ce que la société **Photosol**, fondée en 2008, et spécialisée dans la production d'électricité photovoltaïque au sol, propose aux élus: la ville achète un terrain qu'elle loue pendant vingt ans au producteur d'électricité afin qu'il y développe son activité. L'achat de la terre est assuré par les loyers que la municipalité percevra pendant toute la durée du bail. A terme, les panneaux sont démontés et la ville récupère le terrain. Le portage foncier ne lui a donc rien coûté. Pour le producteur, qui gère l'investissement, l'installation et l'exploitation, la visibilité économique est excellente: en janvier dernier, l'Etat a réaffirmé pour vingt ans ses obligations de rachat de l'énergie solaire. Mais il ne s'agit pas pour autant de favoriser la rente foncière. «Tout l'enjeu de nos partenariats est de bien identifier les zones susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation», précise David Guinard, directeur général de Photosol.

Maintien de l'agriculture

Quitte à encourager la spéculation foncière? «Nous nous implantons prioritairement sur des sites orphelins, anciennes carrières, décharges», se défend le producteur d'électricité, avant d'écarteler la ré-



En Allemagne, les usages complémentaires des sols sont fréquents. A Unterbergen, en Bavière, une ferme photovoltaïque est installée sur des pâtures pour ovins.

serve émise par l'Ademe qui relève aussi un risque de concurrence pour les usages agricoles: «Si la filière au sol atteignait à elle seule les objectifs fixés pour le photovoltaïque par le Grenelle de l'environnement, uniquement 0,03% de la surface agricole utile nationale serait consommée». Pas question donc de se substituer aux activités agricoles. L'entreprise

entend au contraire contribuer à leur maintien et leur diversification en offrant des revenus complémentaires aux exploitants. A Bessay-sur-Allier, Photosol a signé un contrat d'exploitation avec un jeune agriculteur sur un terrain communal: 40 ha seront couverts de panneaux photovoltaïques, sous lesquels brouteront des moutons. David Guinard in-

siste: «pour l'agriculteur, le modèle économique est rentable, il n'a même plus besoin de solliciter les aides de l'Europe». L'exploitant peut alors s'orienter vers des productions de qualité. à Marmanhac (Cantal), des champs de lavande biologique pousseront entre les panneaux solaires. Ailleurs, des jachères apicoles seront ouvertes dans les prairies photovoltaïques, en partenariat avec le réseau Biodiversité pour les abeilles.

Autant d'initiatives appelées à se multiplier, malgré les ajustements que connaît actuellement le secteur photovoltaïque (lire ci-contre). «Toutes les études montrent que le solaire sera compétitif face au nucléaire aux alentours de 2015-2020, conclut David Guinard. Nous sommes au milieu du gué». Une manière optimiste de signaler aux pouvoirs publics le chemin qu'il reste à faire, pour qu'émerge une filière photovoltaïque française.

Le photovoltaïque menacé?

Remis en septembre au gouvernement, le rapport Charpin préconise de donner un sérieux coup de frein au développement de l'ensemble de la filière photovoltaïque, «pour en faire davantage demain avec des technologies moins onéreuses, plus efficaces et plus propres». Depuis le début de l'année, les prix de rachat du kilowattheure par l'Etat ont déjà été diminués de 12%. Au ministère, on explique qu'en raison de l'engouement provoqué par ces rachats «les objectifs du Grenelle de 5400 MWc produits par la filière photovoltaïque en 2020 seraient atteints dès la fin 2011, sans retombée sur l'industrie française». Estimation contestée par les professionnels du secteur qui réclament plus de transparence et de stabilité dans les prix. De leur côté, les producteurs de la filière au sol dénoncent les chiffres officiels, qui concerneraient les projets et non pas les permis de construire. La profession attend désormais une concertation sur l'avenir du photovoltaïque en France.